

## Recours gracieux pour un redoublement

Par **Jemmooo**, le **23/07/2022** à **23:21**

Bonjour,

J'ai lu qu'il était possible d'adresser un recours gracieux aux hautes autorités de ma faculté de droit, je me pose donc la question de savoir si le recours gracieux peut-il être utilisé afin d'avoir un passage au niveau supérieur si nous sommes très proches de la moyenne et qu'il nous reste un seul cours à rattraper en cas de redoublement ou cela se limite-t-il aux problèmes de santé lors des examens et les erreurs administratives ?

Je n'ai pas vraiment d'excuse concernant mes notes, suis actuellement à 9.8 de moyenne générale, j'ai validé toutes les matières sauf Relations internationales ou j'ai eu 2.5/20.

La seule chose qui pourrais jouer en ma faveur comme "excuse" est qu'en complément de ma L1 j'ai réussi un DU criminalistique et sciences forensiques avec une moyenne de 17/20.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2022** à **13:03**

Bonjour

Malheureusement sauf à ce que vous contestiez vos résultats dans une matière, un recours gracieux ne semble pas possible dans votre cas. L'arrondi de la moyenne n'est pas un droit et le jury est souverain.

Le jury ne tient compte que de vos résultats au seins de la formation.

Par **Ordonez**, le **01/08/2022** à **10:04**

Je ne suis pas publiciste pour un sous mais il me semble, sur la forme, qu'un recours gracieux est toujours possible contre toute décision administrative.

Sur le fond, même si tu sembles manquer d'arguments, cela ne te coûte rien d'essayer, d'autant qu'un recours gracieux prend généralement la forme d'un courrier de quelques pages, sans formalité particulière. Je te conseille toutefois de ne pas être trop acrimonieux - et surtout invoquer l'indulgence de ton destinataire - afin de ne pas le contrarier.

Par **RivMar**, le **01/08/2022** à **14:23**

Je rejoins complètement l'avis d'Ordonez.

Procède comme suit :

1) Consulte toutes tes copies d'examens, et cherche une éventuelle erreur matérielle. Le cas échéant, une fois l'erreur corrigée, tu pourras demander au jury d'examen de délibérer au regard de ta nouvelle moyenne. Ca m'est déjà arrivé et j'ai finalement eu gain de cause.

2) Dans tous les cas, du moment que tu te montres poli et constructif, tu n'as rien à perdre à tenter un recours gracieux / hiérarchique. On ne peut te dire que oui ou non. Essaie quand même d'étayer : as-tu travaillé en parallèle de tes études, par exemple ? as-tu attrapé le covid pendant les examens ?

Bien entendu, tu peux dire que tu as mené de front ton année de licence et ton DU obtenu avec mention, ce qui n'est pas rien ; cela montre ton investissement pour ton projet professionnel.

Bon courage,

TM

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2022** à **17:09**

Bonjour

[quote]  
as-tu travaillé en parallèle de tes études, par exemple ?

[/quote]

Le soucis avec cet argument c'est qu'on risque de lui répondre "vous n'êtes pas le seul" ou pire "il n'y pas lieu de traiter différemment un étudiant qui travaille d'un étudiant qui ne travaille pas".

Par **RivMar**, le **02/08/2022** à **19:46**

[quote]  
Le soucis avec cet argument c'est qu'on risque de lui répondre "vous n'êtes pas le seul" ou pire "il n'y pas lieu de traiter différemment un étudiant qui travaille d'un étudiant qui ne travaille pas".

[/quote]

Vous avez raison, Isidore. Je voyais le "job étudiant" comme un argument secondaire, pouvant venir au soutien d'autres "circonstances atténuantes", mais il est clair que c'est un coup de bluff, et je comprends que vous le déconseilliez. Cela dépend, comme vous le laissez entendre, de la sensibilité de celui qui examine le recours...

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2022** à **23:21**

[quote]

mais il est clair que c'est un coup de bluff, et je comprends que vous le déconseilliez.

[/quote]

De mon côté je comprends que vous essayez de trouver des arguments pour aider JEMMOOO

Pour ma part, je n'ai pas trouvé mieux que "c'est quand même salaud de laisser un étudiant à 9.8 avec une seule matière qui n'est même pas une fondamentale" ?

Plus sérieusement, j'ai échangé avec des collègues et eux aussi trouvent que le jury a été trop dur. Cependant, on en revient au sacrosaint principe de souveraineté du jury. Chaque faculté a son propre fonctionnement.